

# Conditions particulières

## 1. INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement incluant :

- les arrhes correspondant à 25 % du prix global de votre location et des éventuelles prestations complémentaires intégrées ou non .

De la date de versement des arrhes jusqu'au 31e jour inclus précédant votre séjour, vous bénéficiez d'une faculté de dédit. Dans le cas où vous en useriez, le montant des arrhes versés vous sera restitué selon la durée de votre séjour. L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible 30 jours avant le début de votre séjour ou immédiatement pour toute réservation de dernière minute. Si vous n'avez pas réglé le solde dans les délais impartis et n'avez pas usé de votre faculté de dédit, nous nous réservons la possibilité de considérer la vente comme définitive dès le 30e jour précédant votre séjour et d'appliquer en conséquence les conditions de l'annulation prévues à cet effet et définies ci-après. Votre engagement devient donc définitif dès versement du solde avant le 30e jour précédant votre séjour ou, en cas de non versement du solde et de non dédit de votre part, dès le 30e jour précédant votre séjour.

L'engagement du Domaine du Ganquis devient définitif avant le 30e jour précédant votre séjour, dès l'envoi d'une confirmation de réservation.

Attention : les paiements pour les clients français basés en France s'effectuent par chèque Les paiements sont à envoyer à l'adresse suivante SARL LE GANQUIS 1 Rue du souvenir 56410 ERDEVEN.

Les paiements des personnes étrangères, basées hors France s'effectuent uniquement par VIREMENT IBAN

## 2. PRIX

### Hébergement

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage), à l'exception de la taxe de séjour, payable directement sur place.

Nous vous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants à la location, ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes

### Prestations Optionnelles

Nos tarifs hébergement ne comprennent pas les prestations optionnelles supplémentaires proposées sur notre site Internet ou sur place.

## 3. TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant est de 0.45 € par personne de plus de 13ans et par jour, elle est à acquitter sur place.

## 4. MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT

### Modification

Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de date, ou type d'appartement dans la limite des disponibilités

### Annulation

En cas d'annulation, vous devez nous le notifier par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation.

Si vous nous prévenez avant le 30e jour précédant votre séjour, nous vous restituons vos arrhes.

Si vous nous prévenez à partir du 30e jour précédant votre séjour, nous retenons les indemnités suivantes selon votre formule de séjour :

entre 30 et 15 jours précédant votre arrivée : 25 % du montant total de l'hébergement.

entre 14 et 8 jours précédant votre arrivée : 50 % du montant total de l'hébergement

7 jours ou moins avant votre arrivée : 75 % du montant total de l'hébergement

### Non présentation sur le lieu du séjour

Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons 100 % du montant total du séjour.

## 5. ARRIVEE ET DEPART

La remise des clefs s'effectue à partir de 16 h 00 le jour\* de votre arrivée. Ces clefs seront rendues avant 10 h 00 le jour\* de votre départ.

\* le samedi dans la majorité des cas.

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions de nous indiquer l'heure probable de votre arrivée.

## 6. DÉPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 200 € par appartement, chambre, villa ou maison vous sera demandé à votre arrivée. Il vous sera restitué par courrier dans les huit jours après votre fin de séjour, après règlement des prestations annexes consommées sur place et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés et pour les éventuelles prestations impayées.

## 7. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés, sur présentation d'un certificat antirabique. Ils sont autorisés, tenus en laisse, dans les parties communes, mais sont interdits aux étages des logements et aux abords de la piscine.

## 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous vous rappelons que l'acceptation du contrat de location implique celle du règlement intérieur. En cas de non respect de celui-ci, particulièrement en ce qui concerne la tranquillité du voisinage, nous nous réservons le droit d'annuler votre séjour immédiatement sans que vous ne puissiez prétendre à une quelconque indemnité.

Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre logement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de la sarl Le Ganquis.

## 9. INTERRUPTION DE SÉJOUR

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement

### APRES VENTE

Notre équipe est à votre disposition au cours de votre séjour pour répondre à vos doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour.

## 10. ASSURANCES

Le locataire étant tenu d'assurer les locaux qu'il loue, vérifiez que votre assurance habitation prévoit l'extension villégiature.